

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°52 du 10 décembre 2010**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 17 février 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du dépôt central d'archives de la justice militaire, au Blanc (Indre).

*Du 29 octobre 2010*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 17 février 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du dépôt central d'archives de la justice militaire, au Blanc (Indre).**

*Du 29 octobre 2010*

NOR D E F F 1 0 2 8 0 2 7 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 17 février 2009 (JO n° 48 du 26 février 2009, texte n° 28 ; signalé au BOC 14/2009. ; BOEM 410.6.1).

*Référence de publication :* JO n° 262 du 11 novembre 2010, texte n° 29 ; signalé au BOC 52/2010.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 17 février 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du dépôt central d'archives de la justice militaire, au Blanc (Indre) ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2009 portant organisation du service parisien de soutien de l'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2009 portant organisation en bureaux des sous-directions du service parisien de soutien de l'administration centrale,

Arrête :

Art. 1er. L'article 5 de l'arrêté du 17 février 2009 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 5.* L'ordonnateur de rattachement de la régie instituée au présent arrêté est le chef du service parisien de soutien de l'administration centrale. »

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 octobre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,*

J.-F. DAGUES.